

ÉPREUVES ÉCRITES POUR LES CANDIDAT·E·S EN DE SEUL

1. Pour TOUS·TES les candidat·e·s en DE seul

Ces candidat·e·s rédigent un **dossier à réaliser chez eux en amont des épreuves orales**.

Ce document met en valeur la culture musicale et artistique des candidat·e·s, leur perception des enjeux de médiation et d'enseignement et leur capacité d'expression écrite.

Ce **dossier**, rédigé, se compose de 2 parties :

1. **Partie 1 (4 à 5 pages maximum)** portant sur

- Un relevé de l'ensemble de votre expérience concernant l'enseignement, la transmission, la médiation et un bilan de cette expérience
- Un bilan de vos lectures sur le sujet
- Un exposé des motivations personnelles pour l'enseignement et la médiation

2. **Partie 2 (2 à 3 pages maximum)**

- Un écrit traitant d'un sujet qui vous permettra de mettre en valeur votre culture artistique et musicale, notamment celle liée à votre domaine d'études.

Le sujet vous sera envoyé après réception de votre dossier de candidature complet.

Présentation et envoi de ce dossier

Merci de respecter les consignes de présentation

- Le fichier est envoyé en PDF et nommé **NOM Prénom-dossier**
- Présentation
 - Police Times, taille 11, interligne 1,5
 - En haut à gauche de la première page : NOM et prénom et à la ligne suivante domaine d'études et instrument

Date d'envoi

Ces dossiers doivent parvenir en version informatique, par mail à enseignement.superieur@polealienor.eu au plus tard le jeudi 8 octobre 2020.

NB : Ce travail écrit fait partie intégrante des épreuves d'admission.

L'absence de la remise de ces travaux entraînera donc une exclusion définitive des épreuves d'admission.

Critères d'évaluation de l'épreuve écrite

Capacité à

- Rédiger, énoncer une pensée ; orthographier, ponctuer, structurer, mettre en valeur
- Respecter les consignes du sujet et de présentation
- Problématiser la question traitée en partant de questions et d'outils professionnels à partager ; Articuler différents niveaux de réflexion et les mettre en débat
- Oser un point de vue réflexif et créatif.

2. Pour les candidat·e·s en DE de formation musicale

Ces candidat·e·s devront passer d'autres épreuves écrites complémentaires le **lundi 12 octobre 2020** (prévoir une journée d'épreuves en distanciel) :

1. Un commentaire d'écoute (45 minutes)
2. Deux épreuves d'analyse : analyse musicale sur partition (45 minutes) et analyse harmonique (45 minutes)
3. Une épreuve d'écriture : écriture d'une courte pièce avec instrumentation donnée à partir d'une basse chiffrée ou d'une mélodie (2h)